

Monique AUDET

Printemps 1979

“Une nouvelle supercherie :  
le Rapport Fortin  
sur le salaire minimum.”

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: [classiques.sc.soc@gmail.com](mailto:classiques.sc.soc@gmail.com)

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

à partir du texte de :

Monique AUDET

***“Une nouvelle supercherie : le Rapport Fortin sur le salaire minimum.”***

In revue *Interventions critiques en économie politique*, no 3, printemps 1979, pp. 81-101.

[Madame Diane-Gabrielle Tremblay, économiste, et professeure à l'École des sciences de l'administration de la TÉLUQ (UQÀM) nous a autorisé, le 25 septembre 2021, la diffusion en libre accès à tous des numéros 1 à 27 inclusivement le 25 septembre 2021 dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : Diane-Gabrielle Tremblay : [Diane-Gabrielle.Tremblay@teluq.ca](mailto:Diane-Gabrielle.Tremblay@teluq.ca)

Professeure<sup>[1]</sup> École des sciences de l'administration

Université TÉLUQ

Tél :<sup>[1]</sup> 800 665-4333 poste : 2878

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

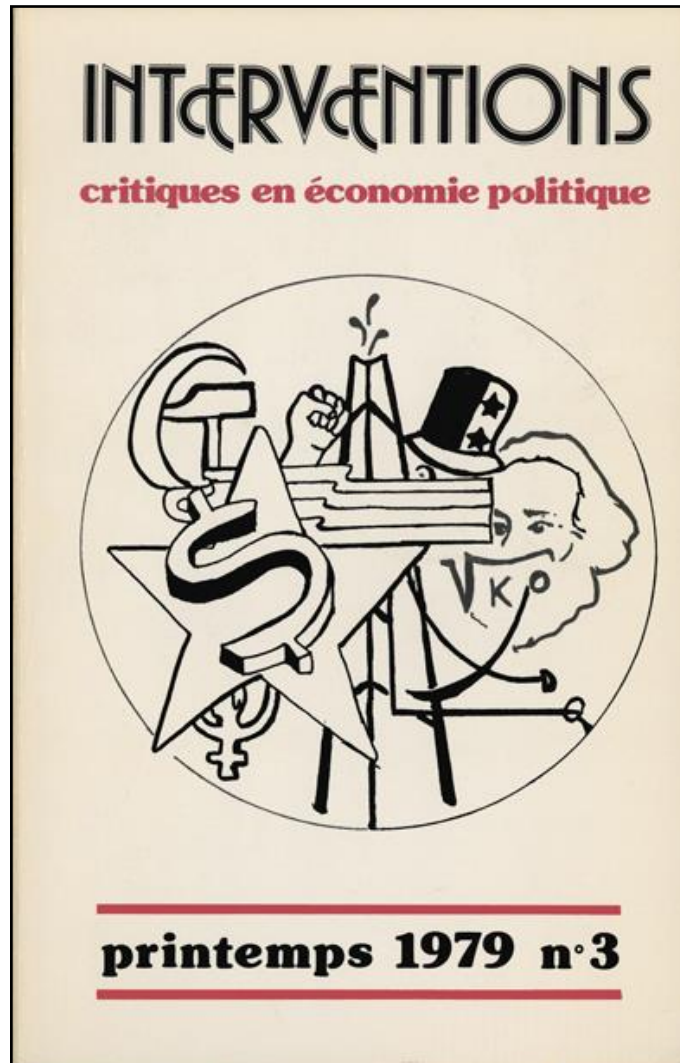
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 15 octobre 2023 à Chicoutimi, Québec.



**Monique AUDET**

“Une nouvelle supercherie :  
le Rapport Fortin sur le salaire minimum.”



In revue *Interventions critiques en économie politique*, no 3, printemps 1979, pp. 81-101.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[5]

**Interventions**  
critiques en économie politique  
No 3

## Sommaire

[Une nouvelle supercherie : le rapport Fortin sur le salaire minimum](#), par M. Audet [81]

[Textes à l'appui](#) [103]

\* La question nationale au Québec [103]

[Présentation](#) [103]

[Texte de la CSN](#) [104]

[Texte du Conseil central](#) [108]

[Texte de la CEQ](#) [109]

[Texte du CFP](#) [112]

[Débat](#) [117]

[La nouvelle politique économique chinoise](#), par Richard Poulin [117]

La chute de la “bande des quatre” [119]

La reproduction du modèle soviétique 1953-1957 [121]

Le grand bond en avant [126]

La préparation de la Révolution culturelle [129]

La nature de la Révolution culturelle [129]

Stimulants matériels et stimulants moraux [131]

Élite technique et innovation technologique des masses [133]

Planification étatique, industrie lourde et industrie légère à la campagne [134]

Spécialisation du personnel bureaucratique et travail manuel obligatoire [135]

Conclusion [135]

[Notes d'actualité](#) [141]

[La fiction nucléaire ou la poursuite effrénée du plus grand profit](#), par N.R. [141]

[À propos de la hausse actuelle des profits](#), par Christian Deblock [143]



[81]

**Interventions économiques**  
*pour une alternative sociale*

No 3

**DOSSIER**

## “Une nouvelle supercherie : Le Rapport Fortin sur le salaire minimum.”

[Retour au sommaire](#)

Les conclusions du rapport de l'économiste Pierre Fortin sur le salaire minimum <sup>1</sup> impliquent purement et simplement une diminution réelle des salaires des travailleurs les plus mal payés au Québec. L'adoption par le gouvernement du Québec, des recommandations de ce rapport, constitue par conséquent, une attaque frontale contre ces travailleurs qui cherchent à améliorer leurs conditions et leur qualité de vie et conséquemment, une attaque contre l'ensemble des travailleurs.

L'effort consenti par l'économiste Fortin contre l'augmentation du salaire minimum s'appuie sur le fait qu'une telle augmentation entraînerait non seulement une augmentation du nombre des chômeurs — plus particulièrement chez les jeunes — mais encore une élévation des prix et une diminution de la rentabilité et de la position concurrentielle des entreprises.

Pierre Fortin appuie son analyse à partir, d'une part, d'études américaines sur le sujet (principalement) et d'autre part, de ses propres calculs statistiques.

---

<sup>1</sup> Fortin, P., *Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus*, juin 1978.

La majorité des études américaines dont s’inspire le Rapport Fortin comporte le même type d’argumentation <sup>2</sup> :

Pour qu’une entreprise embauche des bas salariés (ces travailleurs à faible productivité), il faut que cela lui soit rentable au sens économique du terme. Les forcer à payer davantage pour cette main-d’oeuvre peut affaiblir cette rentabilité. Une augmentation des salaires y entraînerait [82] donc des mises-à-pied, c’est-à-dire une diminution de l’emploi et par conséquent, une augmentation du taux de chômage.

Cet argument repose en fait sur l’hypothèse théorique que les entreprises fonctionnent à l’optimum : les profits y sont au plus bas (nuis) et ne peuvent diminuer sans que cela entraîne une diminution de la production, diminution qui pourrait aller jusqu’à une détérioration sérieuse de la position concurrentielle de l’entreprise, voire même jusqu’à sa ruine complète, jusqu’à son élimination du marché.

De façon générale en outre, une telle argumentation contient implicitement l’hypothèse selon laquelle les bas salariés reçoivent une rémunération minimale (entre 40% et 50% du salaire industriel moyen) en vertu de leur faible productivité. Pour la cause, on ignore complètement l’existence d’un système de discrimination (de la dualité du marché du travail jusqu’à la discrimination pure et simple par l’âge, le sexe, la race). On évite également de prendre en compte le fait que la productivité des travailleurs dépend de leur emploi lui-même, des outils de travail, de l’équipement et de l’organisation du travail à l’intérieur de l’entreprise.

L’argumentation décrite ci-haut, avec de telles “omissions” conduit d’elle-même à conclure que les travailleurs à faible productivité (réunis dans les industries à bas salaires) doivent recevoir une rémunération correspondant à cette productivité ; par conséquent, il devient économiquement dangereux que, par ses mécanismes interventionnistes, l’État fixe un salaire “minimum” au-delà de ce que “méritent”, selon le calcul à la marge, ces bas salariés. D’ailleurs, les économistes les plus acharnés contre les hausses de salaires minimum vont jusqu’à prôner l’abolition de la fixation d’un taux minimum de salaire, la non-intervention de l’État, une politique de “laisser-faire” opérée par la “main invisible”.

---

<sup>2</sup> Les principaux auteurs de ces études étant Ragan, Gramlich, Lovell.

Quant aux études statistiques qui accompagnent cette argumentation et qui visent à la vérifier, on s’entend généralement pour dire qu’elles comportent toutes des difficultés, puisqu’il n’existe aucun “truc” statistique pour isoler l’impact du salaire minimum des autres facteurs qui affectent l’emploi, les prix, la rentabilité et la position [83] concurrentielle de l’entreprise. On s’entend de la même manière pour dire qu’il est extrêmement difficile — voire impossible — d’élaborer une méthode permettant de déterminer l’impact à long terme des hausses du salaire minimum sur la croissance économique.

Par conséquent, compte tenu de la toile de fond hypothétique brièvement tracée ci-dessus, et compte tenu des difficultés inhérentes aux tests statistiques, il est permis a priori de douter de la précision des résultats des études existantes et de la validité entière de leurs conclusions.



### *Les remarques préalables de P. Fortin*

Avant de procéder à l’analyse, l’économiste Fortin tient à effectuer certaines remarques qu’il s’agit maintenant de commenter brièvement.

Premièrement, il met en garde le lecteur contre le fait que

“Bien souvent, les conclusions atteintes semblent s’opposer à l’intuition immédiate du profane (...) Le lecteur doit s’attendre à de telles “surprises” et éviter de se porter automatiquement incrédule à tout ce qui pourrait choquer son intuition ou ses préjugés.”<sup>3</sup>

[84]

Fort bien ! Mais encore faudrait-il que l’auteur fournisse au lecteur, “profane” à tout le moins, les instruments nécessaires au dépassement de cette intuition et de ces préjugés, ce qui n’est pas toujours le cas. Par exemple, P. Fortin nous “apprend” qu’une augmentation du salaire minimum de 10% au Québec provoquerait une pénurie pan-canadienne de liquidités, faisant monter le taux d’intérêt canadien ; s’ensuivrait une rentrée plus forte de capitaux étrangers et par la suite, une appréciation du dollar canadien. Sans discuter ici — à ce moment du moins — la validité théorique de l’argumentation, il nous apparaît pour le moins “normal” de voir se “choquer” l’intuition et les “préjugés” du “profane”. Le salaire minimum serait-il donc le mal du siècle, la source de tous les maux, jusqu’à l’origine de graves crises commerciales ?

En deuxième lieu, P. Fortin note que même si la question n’a pas encore fait l’objet d’une démonstration scientifique, “un nouveau consensus est actuellement en train d’émerger sur la question”<sup>4</sup>. L’auteur faisait d’ailleurs part, dès les premières lignes de son étude, qu’il fondait son évaluation sur une synthèse des connaissances existantes. D’une part, l’existence actuelle d’un “consensus” sur la question des effets du salaire minimum doit être contestée ; d’autre part, il appert, à l’examen du Rapport Fortin et de la bibliographie qui l’accompagne, que la “synthèse des connaissances” consiste ni plus ni moins en une

---

<sup>3</sup> Fortin, P., *op. cit.*, pp. 3-4.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 4.

synthèse d'études comportant des conclusions similaires, à savoir d'études négatives face aux hausses du salaire minimum. On peut donc se permettre de douter de l'attitude que Fortin dit avoir a priori, c'est-à-dire une complète neutralité vis-à-vis le salaire minimum. Et qui plus est, on peut questionner l'affirmation selon laquelle “il y a depuis 10 ans une certaine convergence des résultats théoriques et empiriques des études (...) indépendamment des biais idéologiques présumés des divers auteurs”<sup>5</sup>. Il apparaît plutôt qu'une telle convergence n'existe que chez les auteurs que P. Fortin a consultés et nous ne serions pas surpris que ces auteurs partagent une unanimité idéologique.

J'aimerais terminer ces considérations générales en citant la première phrase de la conclusion du rapport.

[85]

Pierre Fortin y affirme ceci :

“Avant d'entreprendre cette étude, nous ne savions pas vers quelle conclusion elle nous mènerait.”<sup>6</sup>

Encore une fois, il est permis de douter de l'“ignorance” première de l'auteur concernant la conclusion éventuelle de son étude. On peut lire, en effet, dans la présentation du projet d'étude présenté en mars 1978, ce qui suit :

“Le niveau de l'emploi au Québec dépend du salaire minimum de deux façons. Premièrement, une hausse du salaire minimum dans les industries assujetties à la Loi du salaire minimum a tendance à déplacer de ces industries les travailleurs situés à la marge de l'“employabilité”, et surtout, semble-t-il, les jeunes de 15 à 24 ans. La hausse du salaire minimum augmente la probabilité qu'ils perdent leur emploi et abaisse la probabilité qu'ils s'en trouvent un dans les industries protégées, de sorte que la fréquence et la durée du chômage s'accroissent toutes les deux.

En second lieu, une hausse du salaire minimum augmente le niveau moyen des salaires dans l'ensemble de l'économie québécoise. D'une part, les salaires des travailleurs directement affectés par la loi s'accroissent.

---

<sup>5</sup> Fortin, P. *op. cit.*, page 1.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 86.

D'autre part, la hausse du minimum induit généralement un effet de débordement sur les salaires des travailleurs qui gagnent plus que le minimum. Ces deux effets conjugués exercent une nette pression inflationniste sur les coûts de production des entreprises affectées, leur rend la concurrence plus difficile avec les entreprises non affectées ou les entreprises de même type dans les autres provinces et les forcent à réduire les heures de travail et l'emploi.”<sup>7</sup>

À tout le moins, si l'économiste Fortin ne savait pas vers quelle conclusion son étude le mènerait, il en avait de fortes “intuitions”.

[86]

### *L'analyse de Fortin*

Reconnaissant objectivement au départ que l'analyse de l'impact du salaire minimum ne peut s'effectuer qu'à un niveau désagrégé, P. Fortin entreprend de caractériser les entreprises les plus affectées par l'imposition d'un taux minimum de salaire.

*Première caractéristique* : ces entreprises s'identifient par leur forte intensité relative en main-d'oeuvre, à l'exception notable du secteur du commerce de détail. Il s'agit principalement des hôtels et restaurants, du blanchissage et du nettoyage, du cuir, de la bonneterie et des vêtements.

Sans remettre en cause ce qui apparaît ici comme un résultat de l'observation, nous croyons que cette première caractéristique soulève l'importante question de la dualité du marché du travail et qu'il y aurait lieu, dans toute analyse relative aux bas salaires (dont le salaire minimum) de considérer cette existence d'un dualisme. Ce dernier ne se pose d'ailleurs pas, sous l'angle sectoriel, dans les seuls termes “industries à bas salaires — industries à hauts salaires” mais encore dans les termes d’“industries archaïques — industries modernes”. Il convient dès lors

---

<sup>7</sup> Fortin, R, *L'impact du salaire minimum sur l'emploi et la répartition des revenus au Québec*, Projet d'étude présenté à la Commission du salaire minimum, mars 1978, texte photocopie.

de se demander si l'existence des bas salaires et d'un taux de salaire minimum relativement faible eu égard au salaire industriel moyen, n'est pas le fait de l'existence d'industries arriérées, faiblement mécanisées comme contrepartie du progrès industriel et technologique. Ce dépassement des structures archaïques par de nouvelles doit-il se faire par le licenciement et par un chômage toujours plus élevés ? En répondant par la négative, il s'agit non seulement de poser toute la problématique des politiques gouvernementales (plein-emploi, équité, sécurité sociale, etc.) mais encore toute la question de l'évolution du système économique en place.

Par ailleurs, sur la base du fait que les salaires constituent une grande part des coûts totaux de ces entreprises, Pierre Fortin envisage de calculer directement l'incidence d'une hausse de salaire minimum sur ces coûts <sup>8</sup>. Pourtant, selon Jean Baril, qui a effectué un survol imposant [87] de la littérature, on s'entend d'emblée pour dire que ces coûts sont difficilement mesurables, compte tenu des multiples canaux d'ajustement dont se servent les employeurs pour compenser et neutraliser une hausse de salaire minimum. On peut regrouper ces multiples canaux en quatre catégories :

- a) Les mesures visant la réduction de la charge salariale au moyen, par exemple, de la réorganisation des heures de travail, l'augmentation des employés à temps partiel, les mises-à-pied, le non-remplacement des postes vacants ou encore le retard dans l'ouverture des postes ;
- b) Les mesures visant l'accroissement de la productivité : réorganisation des techniques administratives, mécanisation accrue, amélioration des techniques de gestion, augmentation des cadences de travail ;
- c) Celles visant l'augmentation formelle ou déguisée des prix : expansion du libre service et diminution des services après ventes (entretien, réparations) ;
- d) Celles, enfin, qui visent l'absorption de l'augmentation des coûts au moyen de la compression des profits.

---

<sup>8</sup> Fortin, P., *Une évaluation...*, op. cit., p. 8.

Il est à noter que toutes ces mesures, sauf celles de la quatrième catégorie, résultent en une détérioration des conditions de vie et de travail. De telles mesures, par ailleurs, ne sont pas prises de façon identique par les employeurs. Comment, dès lors, calculer l’impact d’une hausse du salaire minimum sur les coûts totaux si ce n’est que par enquête individuelle, et encore...

*Deuxième caractéristique* : les entreprises les plus affectées par le salaire minimum subissent un degré élevé de concurrence, tant interne qu’externe.

P. Fortin dit que “la preuve de la vive concurrence n’est plus à faire”. Si tel est le cas, il aurait été intéressant qu’il réfute l’étude effectuée en 1972 par Raymond Depatie sur l’impact du salaire minimum. Depatie part du fait que plus de 50% des travailleurs québécois à très bas salaires se trouvent dans le secteur tertiaire <sup>9</sup>. Ce fait, dit-il, est très important puisque :

“Il est impossible de soutenir qu’une hausse du salaire [88] minimum provoquerait, dans des proportions non négligeables, la création de chômage dans ce secteur”. <sup>10</sup>

Pour l’économiste Fortin, cette concurrence existe du fait de la compétition interprovinciale et internationale pour l’obtention du dollar touristique et de la compétition interne avec les résidences privées (hôtels, restaurants, buanderies). Il y aurait lieu, par exemple, d’analyser les effets de la hausse de prix qui a touché l’hôtellerie et les restaurants lors de l’exposition universelle de 1967 et à l’occasion des Jeux Olympiques et d’analyser les effets de la hausse de 19% du salaire minimum en 1968 sur le tourisme des années ultérieures.

Pour ce qui est du secteur secondaire, Depatie et Fortin s’entendent pour dire qu’il y règne une situation de concurrence inter-régionale, inter-provinciale et internationale. “Théoriquement”, une hausse de

---

<sup>9</sup> Selon les chiffres donnés par Fortin, dans son Tableau 1, page 7, ce chiffre est de 80% (pour le commerce de détail, blanchissage, nettoyage, hôtels et restaurants et autres) représentant approximativement 86 160 travailleurs.

<sup>10</sup> Depatie, R., *op. cit.*, p. 42.



salaire minimum devrait provoquer dans ce secteur une augmentation des coûts totaux devant se résorber par la nécessité d’abaisser le nombre d’employés ; Dépatie se propose de vérifier dans la réalité canadienne cette argumentation. Il dresse d’abord une liste des industries canadiennes à bas salaires, c’est-à-dire “Les industries manufacturières canadiennes dans lesquelles le salaire annuel moyen était inférieur de 20% ou plus au salaire annuel moyen pour l’ensemble du secteur manufacturier en 1968.”

Il retient ensuite, pour les années 1962-69, les variables suivantes : la production nette réelle, l’emploi total, le salaire moyen par employé et la valeur ajoutée. En comparant algébriquement l’évolution de la production réelle et celle de l’emploi, il obtient l’évolution de la productivité. En comparant cette évolution de la productivité à celle du salaire moyen, il obtient le coût de la main-d’oeuvre par unité produite. Enfin, en comparant l’évolution de la production réelle et celle de la valeur ajoutée, il obtient l’indice synthétique des prix de la production nette (l’“implicit price deflator”). À l’aide de ces trois variables, il lui est possible d’analyser la relation entre une modification du coût de la main-d’oeuvre par unité produite et la croissance de l’emploi.

[89]

Au niveau des résultats généraux, on peut constater qu’effectivement les variations du coût total par unité produite sont nettement reliées aux variations du coût de main-d’oeuvre par unité produite. Cependant, il ne semble pas exister de relation nette entre les variations du coût de la main-d’oeuvre et celles de l’emploi ; du moins pour la période étudiée. En effet, en comparant chacune des variations, on peut constater que l’ensemble des industries a subi un accroissement similaire du coût de main-d’oeuvre alors que les variations dans l’emploi se sont avérées sensiblement différentes pour chacune des industries. Pour cette raison, Dépatie conclut que ce sont des facteurs autres que l’augmentation des coûts de production provoquée par la hausse du salaire minimum qui ont déterminé l’évolution de l’emploi dans les industries à bas salaires.

Il eût été intéressant que P. Fortin discute cette démarche de Dépatie. Mais quoiqu’il en soit, il reste que l’emploi éventuellement touché par

le salaire minimum dans le secteur secondaire, ne représente que 17,2% de l’emploi total affecté <sup>11</sup>.

Compte tenu qu’on peut douter du degré de concurrence élevé du secteur tertiaire et compte tenu du fait que la proportion des travailleurs affectés dans le secteur secondaire est faible, il est justifié de s’interroger sur la conclusion de P. Fortin selon laquelle

“la conjonction d’une forte intensité de main-d’oeuvre au salaire minimum <sup>12</sup> et d’un degré élevé de concurrence (...) assure que l’on retrouvera dans ces industries (les secteurs mous, l’hébergement, la restauration et, à un degré moindre, le commerce de détail) l’impact maximum de toute hausse du salaire minimum.” <sup>13</sup>

Troisième caractéristique : les entreprises touchées par le salaire minimum jouissent d’un certain degré comparatif de substitution entre travailleurs faiblement rémunérés et travailleurs mieux rémunérés d’une part, ou machines et équipements d’autre part. Dans le premier cas, ce degré serait près de zéro et dans le deuxième, plus près de 2. [90] Par contre, “ces considérations sont cependant entachées d’incertitude par suite de notre connaissance incomplète des industries en cause”, conclut P. Fortin. Notons dès maintenant que c’est en vertu d’une telle connaissance incomplète, en affirmant d’une part que la possibilité de substitution entre bas salariés et autres facteurs est “probablement assez différente” selon chaque entreprise mais en supposant d’autre part qu’elle est de 1% pour une augmentation de 10% du salaire minimum, que P. Fortin élabore son analyse et effectue ses calculs.

C’est sur la base de la compréhension de ces trois caractéristiques que P. Fortin présente ensuite l’assise théorique de son rapport.

---

<sup>11</sup> Fortin, P., *op. cit.*, p. 7.

<sup>12</sup> 11,5% pour le secondaire, 28,8% pour le tertiaire, selon les chiffres du Tableau 1 du rapport, p. 7.

<sup>13</sup> Fortin, P., *idem*, pp. 15-16.

*Une “approche vieille de 88 ans”  
ou l'analyse micro-économique*

P. Fortin en postulant l'univers marshallien comme toile de fond de son analyse, est loin d'innover en la matière. En effet, lorsqu'il s'est agi d'analyser les effets du salaire minimum du point de vue théorique, nombre d'auteurs, sans doute par la “neutralité” de leur appartenance scientifique et “indépendamment de leur biais idéologique” (comme P. Fortin le dit si bien), ont eu recours à cette approche “vieille de 88 ans” élaborée par Marshall et consorts. En suivant cette logique marshallienne, en postulant ses hypothèses de base, rien d'étonnant à ce que Fortin aboutisse aux résultats “théoriques” de son rapport, bien que, nous l'avons déjà dit, le passage de son analyse micro économique à l'analyse macro économique ne soit pas explicité. Ce qu'il nous faut questionner, c'est justement la logique marshallienne et ses postulats. À l'arrière plan “macro-économique” de cette théorie se trouve la sacro-sainte main invisible qui, au cours de l'histoire de la pensée économique néo-classique a pris diverses formes (l'encanteur du marché, le planificateur omniscient, l'arbitre plus-que-parfait, etc.). Se trouve également l'hypothèse qu'à un niveau agrégé, la société constitue une somme d'individus à comportement identique : s'ils sont consommateurs ils maximisent leur satisfaction ; s'ils sont [91] producteurs, ils maximisent leur profit. Au bout du compte, c'est l'équilibre qui règne, c'est l'harmonie. L'État, quant à lui, ne se doit pas d'intervenir, sous peine de perturber les mécanismes naturels autorégulateurs propres à assurer cette harmonie, à moins que ce ne soit précisément pour accélérer le retour à l'équilibre (cf. Fortin, P. *op. cit.*, p. 42).

Plusieurs auteurs <sup>14</sup> se sont employés à analyser la théorie néo-classique, ses hypothèses, sa formulation pour en démontrer l'invalidité — de par ses contradictions internes — et l'incapacité à la “corriger”. La plupart de ces études s'entendent au moins sur une chose : la fonction de production néo-classique ( $Q = F(K,L)$ ) pierre angulaire de cette théorie, est inopérante. En plus de relier généralement la quantité de biens produits aux facteurs de production que sont le travail et le capital,

---

<sup>14</sup> Entre autres Pierre Salama (Sur la valeur), J. Fradin (*Les fondements logiques de la théorie néo-classique de l'échange*), Guillaume et Attali (L'Anti-économique) etc...

elle suppose fréquemment la substituabilité entre ces facteurs. Dans sa définition, elle est généralement supposée homogène de degré 1. Le problème est que, pour pouvoir écrire  $Q = F(K,L)$ , il faut auparavant pouvoir mesurer K et L. Or, il a été démontré qu’il est impossible de mesurer K. Mais cela n’a pas empêché Fortin d’ériger toute son analyse sur la base, précisément, de cette fonction de production. Dans la mesure où l’on ne peut opposer d’arguments rigoureux aux auteurs précités, on peut s’interroger sur la validité de l’assise théorique du rapport Fortin. Dès lors, il apparaît opportun d’affirmer, avec R.M. Solow, ce qui suit :

“Une hypothèse “cruciale” est une hypothèse à laquelle sont étroitement liés les résultats, et il est important que les hypothèses cruciales soient aussi réalistes que possible. Lorsque les résultats d’une théorie semblent découler spécifiquement d’une hypothèse cruciale particulière, si cette hypothèse est douteuse, les résultats sont suspects.”<sup>15</sup>

La fonction de production utilisée par Pierre Fortin, ( $Q_i = F(L_i K_i)$ ), fonction de production homogène de degré 1 constitue une hypothèse douteuse. À raison, on peut “suspecter” les résultats qui en découleront.

[92]

### *L’analyse macro-économique*

Le défaut premier du rapport Fortin est, comme il a été dit à multiples reprises, qu’il n’explique pas du tout comment il passe de l’analyse micro-économique à l’analyse macro-économique. Le plus plausible semble que celle-ci procède d’une généralisation des résultats de l’exercice théorique auquel s’est livré P. Fortin dans la première partie, la partie micro-économique.

Par la suite, P. Fortin élabore sur ce qu’il appelle les effets de couverture et de niveau initial, respectivement. Ses développements semblent relever davantage de la tautologie que d’une analyse sérieuse. En

---

<sup>15</sup> in Benetti, C., *Valeur et Répartition*, Presses Universitaires de Grenoble, Maspero, Grenoble, 1974, p. 52.

effet, partant du fait que le taux d’assujettissement au salaire minimum est de 98% au Québec et de 60% aux États-Unis, P. Fortin en conclut qu’une hausse donnée du salaire minimum aura 1,633 fois plus d’effet de couverture au Québec qu’aux États-Unis (0,98 — 0,60). Autant dire que la situation économique du Québec est identique à celle des États-Unis, que les principaux indicateurs économiques évoluent de la même façon, que les travailleurs sont répartis de la même façon, que les industries sont structurées de la même manière, qu’elles se comportent et réagissent similairement, etc..., à l’exception du fait de leur assujettissement au salaire minimum. En appliquant mécaniquement les résultats des études américaines à l’économie québécoise, P. Fortin leur porte de plus une foi aveugle. On pourrait sensiblement répéter la même chose à propos de l’effet du niveau initial. Parce que le niveau initial du salaire minimum est plus élevé au Québec qu’aux États-Unis, l’application des études américaines à la situation québécoise amplifiera l’impact. Ce n’est plus qu’une question arithmétique !

Suivent une série de considérations sur l’effet global du salaire minimum conjuguées à l’effet du programme d’assurance-chômage ; sur l’effet du salaire minimum sur les heures de travail en général ; sur les heures de travail des bas salariés, etc. ; dont les conclusions commandent peu de commentaires puisque, selon Fortin lui-même, il n’est “pas encore possible de mesurer l’importance de ces phénomènes”, [93] “l’information sur l’importance quantitative de ces phénomènes au Québec étant encore fragmentaire.”

En bref, l’analyse de P. Fortin ne peut convaincre quiconque de sa justesse. Ses résultats semblent soit provenir d’une démarche théorique et logique découlant d’hypothèses posées a priori, soit d’une comparaison strictement mécanique avec d’autres études — notamment les études américaines.

La majorité des économistes ont reconnu jusqu’ici que l’impact global du salaire minimum était difficilement mesurable. P. Fortin, lui, prétend mesurer cet impact sans pourtant asseoir son analyse sur une démarche scientifique solide et encore moins sur une démonstration et une méthodologie empirique indiscutables.

*Le “vrai problème”*

L'économiste Fortin propose une diminution relative — sinon absolue — du salaire minimum, l'objectif de cette diminution étant l'abaissement du nombre de chômeurs et ce, plus particulièrement chez les jeunes. Dès lors, il ne convient plus d'examiner le salaire minimum sous l'angle de ses objectifs premiers, à savoir la lutte contre l'exploitation effrénée des travailleurs, l'élimination de cette partie de la pauvreté causée par l'existence de faibles salaires et l'augmentation du pouvoir d'achat, mais plutôt comme instrument de lutte contre le chômage. À partir de ce moment, cependant, c'est au problème global du chômage qu'il faut s'attaquer, le champ d'analyse demeurant de façon générale le marché du travail. Celui-ci, par ailleurs, ne peut être dissocié du procès de production dans lequel il s'inscrit.

### *Remarques générales*

Le but de la production capitaliste consiste à extraire de son processus même une plus-value, laquelle permettra la poursuite de l'accumulation du capital. Les hommes qui, de tout temps, ont été appelés à travailler (i.e. à transformer [94] les matériaux fournis par la nature) pour subvenir à leurs besoins, doivent, en économie capitaliste et dans le cadre de la propriété privée des moyens de production, subvenir aux besoins du capital. En d'autres termes, en société capitaliste, pour pouvoir subvenir à ses propres besoins, le travailleur doit obligatoirement subvenir aux besoins du capital, assurer la création d'un surplus qui sera approprié par les propriétaires privés des moyens de production. En fait, tout, dans le procès de production capitaliste, devient étranger au travailleur salarié (la propriété des moyens de production, le contrôle sur le procès de production et sur le produit de son travail).

Dans la poursuite de l'accumulation d'un surplus plus grand, les capitalistes sont poussés à tirer le maximum du travail des salariés. Historiquement, cela s'est fait par la prolongation de la journée de travail et au fur et à mesure, les méthodes intensives ont remplacé les méthodes extensives. Cela signifie que “*caeteris paribus*”, le temps de travail nécessaire pour produire une quantité “x” peut être réduit, et partant, il s'ensuit une baisse RELATIVE des salaires. Le moyen le plus

important de réaliser cette extension du travail demeure la décomposition du procès de production en tâches simples pouvant être assumées par des travailleurs faiblement qualifiés, peu formés, à entraînement quasi-nul. De nos jours <sup>16</sup>, c’est la grande masse des salariés qui se trouve dans de telles conditions. Simultanément, cependant, s’est développée une couche minoritaire de travailleurs spécialisés, possédant la maîtrise des connaissances indispensables au développement scientifique et technologique.

### *La dualité du marché du travail*

Il est d’usage de parler de cette dualité en termes sectoriels : d’une part les industries à technologie moderne (hauts salaires) et d’autre part les industries à technologie archaïque (bas salaires). Sans nier ce dualisme sectoriel, il apparaît cependant que la dualité du marché du travail devrait également être examinée du point de vue suivant : un monde de hauts salariés où évoluent les administrateurs [95] spécialistes, les ingénieurs, les scientifiques, les travailleurs à formation qualifiée et spécialisée d’un côté ; de l’autre, un monde de bas salariés où évoluent les simples techniciens (peu de formation, entraînement minime), les commis, les opérateurs, les travailleurs des services, etc..., jusqu’aux travailleurs manuels dont l’action cervicale est réduite à son minimum. Ces deux mondes, évidemment, ne sont pas coupés l’un de l’autre : ils sont les deux aspects d’une même réalité : celle de la mécanisation et de l’automatisation croissante de l’industrie capitaliste. Dans la question ici en cause c’est évidemment du 2<sup>e</sup> monde qu’il faut traiter. À ce sujet d’ailleurs les travaux de Harry Braverman <sup>17</sup>, sont intéressants.

“Les masses de travailleurs rejetés par la rapide mécanisation de l’industrie (...) ont fourni la main-d’oeuvre des bureaux, des services et du commerce de détail. La mécanisation de l’industrie produit un surplus

---

<sup>16</sup> À noter par ailleurs que ce n’est pas là l’apanage ni de la révolution technique et scientifique ni de la mécanisation croissante propre à la révolution industrielle. Adam Smith, en son temps, prônait une telle simplification des tâches pour des raisons d’efficacité.

<sup>17</sup> Braverman, H., *Travail et capitalisme monopoliste*, Maspero, Paris, 1976.

relatif de population disponible pour l’emploi à des taux de salaire très bas qui sont caractéristiques de ces nouveaux emplois de masse”.<sup>18</sup>

Ce cycle se répétant, la main-d’oeuvre devient de plus en plus disponible pour des emplois et pour des industries peu (ou relativement moins) susceptibles d’être mécanisées. L’accroissement de cette main-d’oeuvre assure de plus le maintien, dans ces industries, de faibles niveaux de salaires. On peut donc affirmer que, tout aussi paradoxal que cela puisse paraître, le développement scientifique et technologique de l’industrie trouve son corollaire dans l’augmentation d’offre d’emploi dans des industries peu mécanisées et dans le secteur des services. La main-d’oeuvre rattachée à cette offre d’emploi est caractérisée, comme il a été dit, par des travailleurs faiblement ou nullement spécialisés. Socialement, elle est constituée par les travailleurs immigrés (ayant la plupart du temps quitté leur pays par manque de travail), les minorités raciales, les femmes et les jeunes (occupés le plus souvent, s’ils le sont, dans des emplois mal payés, subalternes, d’appoint).

Cette masse de travailleurs ne saurait être coupée de la masse de chômeurs, celle-ci provenant de celle-là. Par [96] masse de chômeurs, il ne faut pas comprendre le nombre “officiel” de chômeurs, mais l’ensemble des personnes aptes à travailler, disponibles mais sans travail. En bref, il s’agit de “l’armée de réserve industrielle” : les chômeurs officiels, les chômeurs à temps partiel ou saisonniers, les femmes à la maison aptes à travailler, les assistés sociaux, etc. Employées ou sans travail, ces personnes ont un faible revenu. Parlant de la couche des “pauvres” (dont le revenu pourrait-on dire se trouve en deçà du seuil de pauvreté), Marx disait :

“Accoutumée à la misère chronique, à des conditions d’existence tout à fait précaires et honteusement inférieures au niveau normal de la classe ouvrière, elle devient la large base de branches d’exploitation spéciales où le temps de travail atteint son maximum et le taux de salaire son minimum.”<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> *Idem*, p. 310.

<sup>19</sup> Marx, K., *Le Capital*, Livre I, Section VII, Chap. XXV, p. 470.

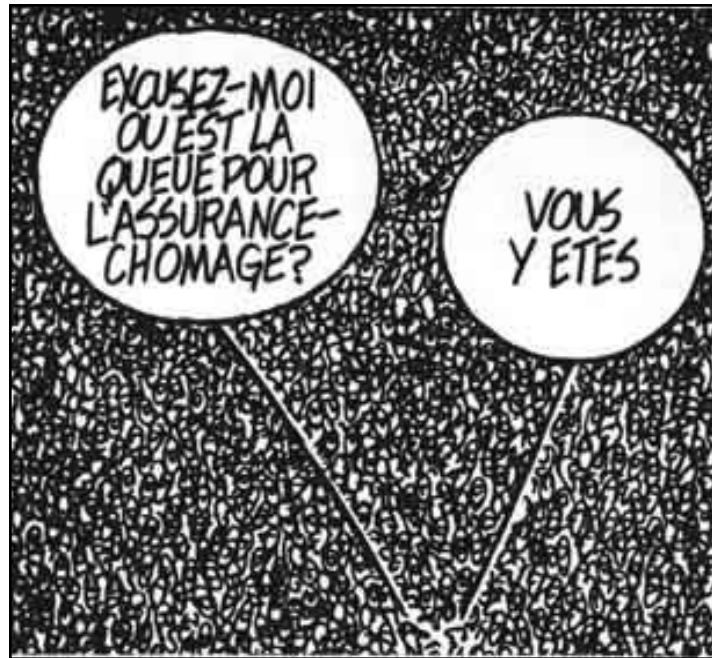


Selon le rapport du Conseil national du Bien-Etre Social sur les petits salariés au Canada, publié en juin 1977, le nombre des petits salariés au Canada (c'est-à-dire des travailleurs “ne gagnant pas suffisamment pour répondre à leurs besoins élémentaires”), se chiffrait, en 1973, à un million et demi, dont 513 400 chefs de famille et dont 61% vivant au Québec et en Ontario. Tous ces petits salariés se trouvaient dans les principaux secteurs touchés par le salaire minimum. Le Conseil du Bien-Etre Social disait d'eux qu'il ne font pas partie du marché du travail “régulier” mais plutôt du marché du travail “périphérique” où l'on ne retrouve même pas de salaire adéquat permettant de subvenir aux besoins élémentaires (où l'on retrouve, selon l'expression de Marx, des conditions d'existence inférieures au niveau normal de la classe ouvrière). Le Conseil concluait qu'il est très difficile de passer du marché périphérique au marché régulier (les “branches d'exploitation spéciales” nécessitant cette couche de travailleurs).

“Le niveau des salaires, dans les industries et les emplois à bas salaires, est inférieur au minimum vital ; c'est-à-dire, contrairement à l'échelle des groupes d'emplois les mieux payés, qu'ils sont loin de per [97] mettre de subvenir aux besoins d'une famille compte tenu des dépenses nécessaires dans une société moderne. Mais, parce que ces industries et ces emplois sont aussi ceux qui s'accroissent le plus rapidement, une quantité de plus en plus grande de travailleurs dépend d'eux comme unique source de revenus pour leur famille”. <sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> Braverman, *op. cit.*, p. 321.



### *La cellule familiale*

Ce problème de l’existence de niveaux de salaires en-deça du minimum vital est souvent résolu, nous dit-on parfois (l’économiste Fortin semble en tout cas partager cet avis), par le fait qu’à l’intérieur de la cellule familiale, plusieurs membres ont un emploi. Le total de leurs revenus subviendrait amplement aux besoins de la famille. Voilà, cependant, ce qu’en dit le New York Times Magazine :

“Il est vrai que, dans l’ensemble du pays, la moyenne des familles compte 1,7 travailleur. Mais la majorité des familles à bas revenus en Amérique sont incapables [98] de trouver assez de travail pour qu’un seul de leurs membres soit employé à “plein temps”. En 1970, le nombre de travailleurs employés “à plein temps” par famille à bas revenus était inférieur à un %. En d’autres termes, une personne (généralement le chef de famille) travaillait à peu près à plein temps (mais pas totalement), ou plusieurs membres de la famille travaillaient, mais de façon très sporadique. Il est donc inutile — et cynique — de dire à ceux pour qui il n’y a pas de travail qu’ils pourraient être moins pauvres si seulement ils voulaient travailler”.<sup>21</sup>

<sup>21</sup> *Idem*, p. 322.

Et encore :

“Si on accepte le chiffre du Bureau of Labour Statistics de 7 183 dollars minimum par an pour qu’une famille de quatre personnes puisse survivre à New York en 1970 (la moyenne nationale urbaine du B.L.S. était de 6 960 dollars pour 1970), qu’est-ce que cela implique pour celui qui gagne le salaire pour sa famille ? Si il, ou elle, travaille cinquante semaines par an, quarante heures par semaine (ce qui en soi improbable dans la ville), il faut \$3,50 de l’heure. C’est là le chaînon final de notre chaîne de statistiques sur l’emploi. Car, si on ajoute ceux qui gagnent moins de \$3,50 dollars de l’heure aux chômeurs découragés, aux travailleurs à mi-temps involontaires et aux chômeurs officiels, les chiffres font un bond terrifiant. Dans les sept zones d’étude de New York, le taux de sous-emploi s’élève entre 39,9% et 66,6% de la force de travail. En fait, la moyenne de toutes les zones étudiées du pays arrive à 61,2%”. <sup>22</sup>

Si l’on se fie aux assertions habituelles selon lesquelles la situation au Québec et au Canada suit sensiblement celle des États-Unis, si elle n’est pas pire, il appert que le Québec devrait connaître des conditions similaires. Un tel état de choses, pris en compte, changerait vraisemblablement les conclusions de Pierre Fortin.

[99]

### *Résumé*

En résumé, le tableau qui se dresse devant nous est le suivant : la mécanisation et l’automatisation croissante des secteurs clés de l’économie en société capitaliste, trouvent leur corollaire dans la formation croissante d’une main-d’oeuvre peu qualifiée, susceptible de n’offrir ses “services” que dans le secteur des services et dans les industries traditionnelles, à technologie peu développée. Les salaires y sont très bas, c’est souvent le salaire minimum qui s’y impose et les possibilités d’emploi y sont vite saturées. C’est donc là, d’abord et avant tout, que le chômage frappe.

---

<sup>22</sup> *Idem*, p. 323.

Ainsi donc, l’on se retrouve devant la réalité suivante : les lois du développement de l’économie capitaliste impliquent à la fois la formation d’une masse de main-d’oeuvre acculée à offrir ses services à rabais (et plus elle sera nombreuse, plus les salaires tendront à s’abaisser) et l’existence d’un chômage qui tend également à s’accroître. Laissées à elles-mêmes, ces lois ne peuvent donner d’autres résultats. D’où la nécessité de l’intervention de l’État.

“au sein des pays capitalistes, la pauvreté et l’insécurité sont devenus des traits plus ou moins permanents de la vie sociale, et les oeuvres philanthropiques privées ne peuvent plus les assumer. Dans la mesure où ces sources de mécontentement comme d’autres sont concentrées dans les grandes villes et, si les choses ne connaissent pas d’amélioration, menacent l’existence même de la structure sociale, le gouvernement intervient pour fournir des secours et diminuer l’insécurité.” <sup>23</sup>

L’État est donc appelé à intervenir, en pratique, non pas dans l’intérêt des bas salariés et des chômeurs, mais dans l’intérêt de la préservation du “calme social”, à la défense du capital et du profit.

[100]

### ***La “solution” de Pierre Fortin***

Dans sa “lutte contre le chômage”, l’économiste Fortin est amené — au moyen d’une régression simplificatrice et de résultats “suspects” — à proposer une diminution du salaire minimum, entraînant une diminution généralisée des salaires des secteurs mous et des services. Mais quelle que soit la méthode de Fortin, le degré de sa conviction et la validité de ses résultats, qu’il soit juste ou non qu’une hausse du salaire minimum ait des incidents sur l’emploi, le problème reste entier. En quelque sorte, l’analyse de P. Fortin pourrait nous porter à poser l’alternative suivante : ou bien on diminue le niveau de vie d’une couche importante des salariés et on abaisse le nombre des chômeurs ; ou bien on augmente ce niveau de vie, quitte à faire face à un chômage plus

---

<sup>23</sup> *Idem*, p. 237.

élevé. Mais c’est faire fausse route, parce que ce sont là les conséquences inséparables d’une même réalité : celle des exigences propres au développement économique actuel.

Il s’agit dès lors de prendre son parti : soit se porter à la défense de la survie du régime actuel, soit militer à sa transformation radicale. Pierre Fortin se situe sur la première voie. Le Gouvernement Lévesque, aussi. Cette voie, c’est celle des attaques répétées contre les masses laborieuses, la détérioration de leurs conditions de vie et de travail, la négation de leurs droits les plus élémentaires.

Le Rapport Fortin a servi de prétexte “scientifique” aux politiques actuelles du gouvernement Lévesque. La fin justifie les moyens, dit-on. Aux travailleurs les plus mal payés, le P.Q. offre une diminution du salaire minimum aux travailleurs organisés qui revendiquent un salaire minimum décent pour tout salarié, le P.Q. répond par le “revenu familial garanti”. Aux travailleurs du secteur public qui exigent \$265. par semaine, le P.Q. oppose le salaire minable de

Le Rapport Fortin, un ouvrage scientifique et neutre ? Pas du tout. Un sinistre pamphlet propagandiste à la rescousse du patronat et des politiques gouvernementales anti-ouvrières.

*Monique Audet*

[101]

## **NOTES**

Pour faciliter la consultation des notes en fin de textes, nous les avons toutes converties, dans cette édition numérique des Classiques des sciences sociales, en notes de bas de page. JMT.